Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

ZAC Sainte Barbe

Bilan de la concertation



Pour être annexé à la délibération tirant le bilan de la concertation

Conseil d'Agglomération du 20 Décembre 2018

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

Table des matières

1. LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE 3
2. LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE DE SAINTE-BARBE 4
3. LES ACTIONS REALISEES 5
Les moyens d'informations 5
Les actions de concertation 22
4. SYNTHESE DES ELEMENTS DES AVIS ET REMARQUES DU PUBLIC 23
Les remarques exprimées lors de la réunion publique du 29 novembre 2018 23
5. BILAN 25

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

1. LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public lors de la création ou de la modification d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et ce jusqu'à approbation du dossier de création en Conseil d'Agglomération.

L'article L 103-2 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise: « Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées : [...]

2° La création d'une zone d'aménagement concerté [...] »

L'article L 103-3 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance no2015-1174 du 23 septembre 2015 précise: « Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par:

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas. [...] »

L'article L 103-4 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance no2015-1174 du 23 septembre 2015 précise : « Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

L'article L 103-6 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise: «A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L103-3 en arrête le bilan. Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre Ill du titre Il du livre 1er du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête.»

A l'approbation du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté, l'autorité compétente tire le bilan de la concertation.

Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global de la personne publique à l'origine du projet.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

2. LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE DE SAINTE-BARBE

Pour rappel, Le 8 février 2001, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a créé la « ZAC Sainte-Barbe » ayant pour objet l'aménagement et l'équipement de terrains sur la commune de Draguignan.

Afin d'adapter l'assiette du projet aux propriétés foncières de l'agglomération et d'en modifier le programme, les élus de l'agglomération ont décidé de modifier la ZAC.

Dans le cadre de la modification du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Sainte-Barbe, la concertation a été organisée suivant les modalités établies par la délibération du 27 avril 2017 n°C_2017_075.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Publication d'un avis dans la presse locale, pour informer de l'ouverture de la concertation et des modalités de mise à disposition du dossier relatif au projet ;
- Création d'une page internet (http://www.dracenie.com/fr/zac-saintebarbe);
- Une adresse mail dédiée : zacsaintebarbe@dracenie.com ;
- Réalisation d'un affichage sur site ;
- Mise à disposition du public d'un registre de concertation ;
- Organisation d'une réunion publique.

Suite à cette concertation, le Conseil d'agglomération va en tirer un bilan.

Suite à ce bilan, le dossier de ZAC sera mis à disposition du public par voie électronique pendant 30 jours.

Le Conseil en tirera un bilan avant d'approuver la modification du dossier de création de ZAC.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

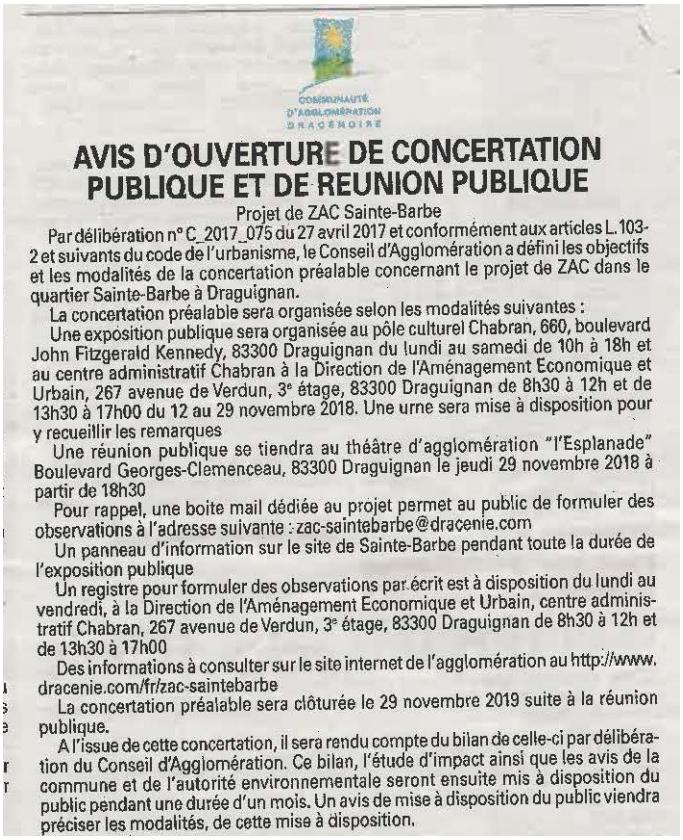
3. LES ACTIONS REALISEES

La présentation des actions réalisées dans le cadre de la concertation permettent de constater la concordance entre la délibération définissant les modalités de celle-ci.

LES MOYENS D'INFORMATIONS

a. Avis de concertation dans Var matin et sur site
 - Un avis dans Var matin, presse locale, a été publié le 29 octobre 2018 pour informer les habitants de l'ouverture de la concertation et des modalités de mise à disposition du dossier relatif au projet. Il a été affiché pendant toute la durée de la concertation, dans chacun des hôtels de Ville de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, ainsi qu'à l'hôtel communautaire.

Publication Var Matin, édition du 29 octobre 2018 (avis d'ouverture de concertation et réunion publique



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

AVIS D'OUVERTURE DE CONCERTATION PUBLIQUE ET DE REUNION PUBLIQUE

Projet de ZAC Sainte-Barbe

Par délibération n° C_2017_075 du 27 avril 2017 et conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, le Conseil d'Agglomération a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable concernant le projet de ZAC dans le quartier Sainte-Barbe à Draguignan.

La concertation préalable sera organisée selon les modalités suivantes :

Une exposition publique sera organisée au pôle culturel Chabran, 660, boulevard John Fitzgerald Kennedy, 83300 Draguignan du lundi au samedi de 10h à 18h et au centre administratif Chabran à la Direction de l'Aménagement Economique et Urbain, 267 avenue de Verdun, 3e étage, 83300 Draguignan de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 du 12 au 29 novembre 2018. Une urne sera mise à disposition pour y recueillir les remarques

Une réunion publique se tiendra au théâtre d'agglomération "l'Esplanade" Boulevard Georges-Clemenceau, 83300 Draguignan le jeudi 29 novembre 2018 à partir de 18h30

Pour rappel, une boite mail dédiée au projet permet au public de formuler des observations à l'adresse suivante : zac-saintebarbe@dracenie.com

Un panneau d'information sur le site de Sainte-Barbe pendant toute la durée de l'exposition publique

Un registre pour formuler des observations par écrit est à disposition du lundi au vendredi, à la Direction de l'Aménagement Economique et Urbain, centre administratif Chabran, 267 avenue de Verdun, 3e étage, 83300 Draguignan de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Des informations à consulter sur le site internet de l'agglomération au http://www.dracenie.com/fr/zac-saintebarbe

La concertation préalable sera clôturée le 29 novembre 2019 suite à la réunion publique.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil d'Agglomération. Ce bilan, l'étude d'impact ainsi que les avis de la commune et de l'autorité environnementale seront ensuite mis à disposition du public pendant une durée d'un mois. Un avis de mise à disposition du public viendra préciser les modalités, de cette mise à disposition.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

Publication Var Matin, édition du 5 novembre 2018 (avis rectificatif)

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Raphael le 05/11/2018

▽ Avis Administratifs

COMMUNE DE SAORGE

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 31 octobre 2018

ARRÊTÉ

Portant incorporation de biens vacants et sans maître dans le domaine privé de la Commune

Le Maire de la Commune de Saorge
Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 147,
Vu l'article L. 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques
Vu le code du domaine de l'Etat, notamment son article 27 bis,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 1123.3,
Vu le code civil, notamment son article 713,
Vu l'arrêté municipal n° 23/2017 en date du 3 août 2017portant présomption de biens vacants et sans maître desdits biens, visé du contrôle de légalité de la préfecture le 03 août 2017,
Vu la publication du susdit arrêté municipal dans le journal Nice Matin annonces légales le 07 août 2017 et le certificat de publication et d'affichage à la porte de la Mairie pendant une durée de 6 mois à compter du 3 août 2017,
Considerant qu'à l'issue du délai de 6 mois à compter de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévue par les textes légaux précités aucun propriétaire ni ayant droit ne s'est fait connaître,
Vu la délibération n°17/2018 du Conseil Municipal dans sa séance du 10 avril 2018 décidant d'incorporer dans le domaine privé de la Commune lesdits biens immobiliers vacants et sans maître,
Considerant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de poursuivre l'incorporation de biens vacants et sans maître, pour lesquels les précisions cadastrales sont suffisantes, dans son domaine privé.

ARRÊTÉ

Article Premier. - Les biens vacants et sans maître figurant comme suit au cadastre rénové sont incorporés dans le domaine privé de la Commune :

Référence Cadastrales	Situation du bien	Superficie
O 572	Sotto Ce Cai	540 m²
O 577	Cianta	660 m²
O 657	Maison Superieures	73 m²
O 571	Sotto Ce Cai	425 m²
O 645	Maison Superieures	177 m²
E 291	Font de Peiremonte	3290 m²
E292	Font de Peiremonte	30 m²
E 566	Chapagna	3250 m²
E 573	Dourin	1190 m²
E 585	Dourin	1830 m²
E 594	Dourin	1520 m²
E 587	Dourin	1690 m²
D 1514 (lots 3,4 et 5)	23, rue Pastorelli	33,60 m²
D 625 (lots 2 et 3)	109, rue Virgil-Barel	110 m²
G 336	Lieu-dit Vinale	862 m²

Article 2. - Le présent arrêté sera soumis au contrôle de légalité de l'Etat et fera l'objet d'une publicité collective par voie d'affichage en mairie pour une durée de 2 mois et par voie d'insertion dans un journal local d'annonces légales. Il est précisé qu'un recours en annulation peut être déposé dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif de Nice.
Article 3. - Le présent arrêté constatant le transfert de propriété fera l'objet des formalités d'enregistrement auprès de la conservation des hypothèques dont dépendent les biens en vue de sa publication.
Article 4. - Le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celuici peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Maire,
Brigitte BRESC.

Additif à l'attention de la conservation des hypothèques de Nice
Commune de SAORGE
N° SIREN : 210601324

CARACTÉRISTIQUES DES PARCELLES

Visées par l'arrêté municipal n° 35 /2018 du 31/10/2018
portant incorporation de biens vacants et sans maître dans le domaine privé de la Commune

Identité
- propriétaire inconnu: conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, il est fait mention de l'impossibilité d'identifier au sens des articles 5 et 6 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955, le ou les propriétaires ci-dessous désignées.
- Commune de SAORGE,
Collectivité territoriale, identifiée au SIREN n°210601324.

Désignation :

N° de parcelles	Lieu-dit	Nature	Contenance	Estimation	Relevé de propriété
O 572	Sotto Ce Cai	Verger	540 m²	540,00 €	GIOANNI Pierre Inconnu
O 577	Cianta	Taillis	660 m²	660,00 €	GIOANNI Pierre inconnu
O 657	Maisons Supérieures	Lande	73 m²	100,00 €	TOESCA Constance GIOANNI Auguste Inconnus
O 571	Sotto Ce Cai	Verger	425 m²	425,00 €	JEAN André Paul Inconnu
O 645	Maisons Supérieures	Lande	177 m²	200,00 €	BARNOIN Jeanne Renée Inconnu
E 291	Font De Peiremonte	Pâture	3290 m²	1650,00 €	ROSSO Benoit Inconnu
E 292	Font De Peiremonte	Sol	30 m²	100,00 €	ROSSO Benoit Inconnu
E 566	Chapagna	Lande	3250 m²	1650,00 €	ROSSO Benoit Inconnu
E 573	Dourin	Lande	1190 m²	600,00 €	ROSSO Benoit Inconnu
E 585	Dourin	Pâture	1830 m²	950,00 €	ROSSO Benoit Inconnu
E 594	Dourin	Lande	1520 m²	800,00 €	ROSSO Benoit Inconnu
E 587	Dourin	Pâture	1690 m²	850,00 €	ROSSO Benoit Inconnu
D 1514 (lots 3,4 et 5)	23, rue Pastorelli	Sol	41 m²	11000,00 €	Copro. de l'immeuble Inconnu
D 625 (lots 2 et 3)	109, rue Virgil Barel	Appartement	110 m²	80 000,00 €	MARI Octave Inconnu
G 336	Lieu-Dit Vinale	Taill Feullus	862 m²	862,00 €	DAUPHINnée GABER Marie Madeleine Inconnu

CARACTERISTIQUES DES BATIS

visés par l'arrêté municipal n' 35 /2018 du 31 octobre 2018
portant incorporation de biens vacants et sans maître dans le domaine privé de la Commune

Identité :
- propriétaire inconnu :
Conformément à l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955, il est fait mention de l'impossibilité d'identifier au sens 5 et 6 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955, le ou les propriétaires ci-dessous désignées.
- Commune de SAORGE,
Collectivité territoriale, identifiée au SIREN n°210601324.
Désignation :
- appartement composé de deux lots, le village, 10 rue Virgile Barel, relevé de propriété joint, cadastrée section D numéro 625, lots n' 2 et 3 pour une superficie totale de 110 m², propriétaire MARI Octave, bien évalué à 80 000,00 € composé de :
- Lot n°1 : en premier sous sol accès par le lot n3, une grande pièce avec deux alcôves, une salle d'eau et deux balcons,
- Lot n°3 : rez de chaussée, couloir d'entrée, un pièce grand séjour, cuisine ouverte, une terrasse de 12 m²
- Lots n°3, 4 et 5, de la copropriété dans un immeuble, situé 23, rue Pastorelli relevé de propriété joint,
cadastré section D numéro 1514 (ex D 285/286), pour une superficie de 41 m², 2 pièces.
Je soussignée, Brigitte BRESC, maire de Saorge, certifie conforme le présent exemplaire à l'original de l'arrêté établi sur 4 pages dont 2 détaillant les caractéristiques des parcelles dudit arrêté et certifie l'identité des parties qui lui a été régulièrement justifiée.
Commune de Saorge Collectivité territoriale, identifiée au SIREN n°210601324.
Le maire,
Brigitte BRESC.

AVIS

Programme d'Actions Régional (PAR) pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origines agricole

La protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole est assurée en France sur les zones classées vulnérables par la mise en place d'un Programme d'Actions National (PAN) renforcé localement sur plusieurs mesures par des Programmes d'Actions Régionaux (PAR). Concernant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 6ème PAR est en cours d'élaboration. Les avis de différents organismes (Chambre Régionale d'Agriculture, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée) ont été reçus. L'Autorité Environnementale a émis un avis sur l'évaluation environnementale de ce programme.

La phase suivante est la consultation du public. Elle se déroulera pour la région du 16 novembre au 16 décembre 2018. Le dossier de consultation sera publié sur le site internet des différentes préfectures départementales, de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la DRAAF. Une version papier sera disponible sur demande en préfecture.

Le dossier de consultation mis à disposition sera composé :
- de l'avis d'ouverture de la consultation du public,
- des arrêtés de classement et de délimitation des zones vulnérables,
- du bilan du 5e programme d'actions régional nitrates,
- du bilan de la concertation préalable à la révision du programme d'actions régional nitrates,
- du projet du 6e programme d'actions régional pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- de l'évaluation environnementale du projet de 6e programme d'actions régional nitrates,
- de l'avis de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale du projet de 6e programme d'actions régional nitrates,
- de l'avis de la Chambre Régionale d'Agriculture sur le projet de 6e programme d'actions régional,
- de l'avis de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur le projet de 6e programme d'actions régional.

A compter du 16 novembre et jusqu'au 16 décembre 2018, les observations pourront être transmises par mail à l'adresse secret.ups.sbep.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr ou par écrit à:
la Direction Régionale de l'environnement de l'Aménagement et du Logement
Service Biodiversité Eau et Paysages, Unité Politiques de l'Eau
16 rue Zattara, CS 70248, 13331 Marseille Cedex 3

Le bilan des remarques reçues pendant cette phase de mise à disposition sera établi par le préfet de région et publié sur le site internet de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, conformément aux dispositions de l'article L123-19-1 du code de l'environnement.
Le programme d'actions sera ensuite arrêté par le Préfet de région.
Les avis exprimés après le 16 décembre 2018 ne seront pas pris en compte.

▽ Avis d'Enquêtes

Concertation publique et réunion publique
projet de ZAC Sainte-Barbe

AVIS RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle concernant la date d'échéance de la concertation publique parue dans l'avis du lundi 29 octobre 2018, il est précisé que la concertation préalable s'achèvera le 29 novembre 2018 et non le 29 novembre 2019.

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »







Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

Avis affichés en communes

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

AVIS D'OUVERTURE DE CONCERTATION PUBLIQUE ET DE REUNION PUBLIQUE

Projet de ZAC Sainte-Barbe

Par délibération n° C_2017_075 du 27 avril 2017 et conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, le Conseil d'Agglomération a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable concernant le projet de ZAC dans le quartier Sainte-Barbe à Draguignan.

La concertation préalable sera organisée selon les modalités suivantes :

Une exposition publique sera organisée au pôle culturel Chabran
660, boulevard John Fitzgerald Kennedy
83 300 Draguignan
du lundi au samedi de 10 h à 18h
Une urne sera mise à disposition du public pour y recueillir ses remarques

Et

Au centre administratif Chabran
à la Direction de l'Aménagement Economique et Urbain, centre administratif Chabran,
267 avenue de Verdun, 3ieme étage,
83300 Draguignan
Du lundi au vendredi
de 8 h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
Un registre de concertation sera mis à disposition pour permettre au public de formuler ses observations par écrit

du 12 au 29 novembre 2018

Une réunion publique se tiendra
au théâtre d'agglomération "l'Esplanade"
Boulevard Georges Clemenceau
83300 Draguignan
le jeudi 29 novembre 2018 à partir de 18h30

Pour rappel, une boite mail dédiée au projet permet au public de formuler des observations à l'adresse suivante :
zac-saintebarbe@dracenie.com

Un panneau d'information à l'entrée Sud du site et, sur le chemin de Sainte-Barbe pendant toute la durée de l'exposition publique

Des informations à consulter sur le **site internet de l'agglomération**
http://www.dracenie.com/fr/zac-saintebarbe

La concertation préalable sera clôturée le 29 novembre 2018 suite à la réunion publique.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil d'Agglomération. Ce bilan, l'étude d'impact ainsi que les avis de la commune et de l'autorité environnementale seront ensuite mis à disposition du public pendant une durée d'un mois. Un avis de mise à disposition du public viendra préciser les modalités, de cette mise à disposition.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

- un affichage a été réalisé directement sur site du 12 novembre 2018 au 29 novembre 2018,



Panneau sur le chemin de Sainte-Barbe



Panneau sur le bord du chemin des Négadis, visible depuis la route

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

b. Expositions publiques

- une exposition publique s'est déroulée du 12 au 29 novembre 2018 sur deux sites :
 - au pôle culturel Chabran (660 boulevard John Fitzgerald Kennedy à Draguignan) du lundi au samedi de 10h00 à 18H00. Sur la même période et le même lieu, une permanence a été tenue par le personnel de la CAD du lundi au vendredi de 10h à 12h00 afin de permettre au public de s'exprimer par voie écrite par un dépôt des remarques écrites dans une urne,
 - au Centre Administratif Chabran - 267 avenue de Verdun - Direction de l'Aménagement Economique et urbain (3ème étage) 83300 Draguignan du lundi au vendredi de 8H30-12H00 et de 13H30-17H00

Exposition au pôle culturel





Exposition au centre administratif Chabran



c. Les permanences du personnel pendant les expositions

Pendant les permanences réalisées sur le site d'exposition du pôle culturel, environ 2 personnes par jour ont été renseignées sur le projet et les moyens de porter à connaissance leurs remarques. Les visiteurs étaient essentiellement des riverains du projet, des membres du comité de quartier et des usagers. Au total environ une trentaine de personnes ont été renseignées sur le contenu et le déroulé du projet.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

Panneaux d'exposition

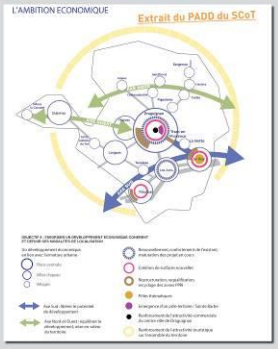
QUARTIER SAINTE-BARBE

DRAGUIGNAN

1 Le site

Un projet pour répondre aux enjeux de développement économique et urbain de l'agglomération

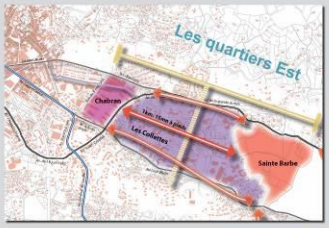
- **L'enjeu de disponibilité foncière :** l'offre foncière actuelle dédiée au développement économique tertiaire est très insuffisante en Dracénie. Les zones d'activités existantes sont pour la plupart concernées par le risque inondation.
- **L'enjeu du développement économique :** le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territoriale fixe comme priorité de renforcer et valoriser le coeur d'agglomération et de rendre possible l'émergence d'un pôle tertiaire à Draguignan. La thématique retenue pour ce « technopôle » est la « sécurité défense ».
- **L'enjeu de la réalisation d'équipements publics :** au-delà de la vocation économique, il a été fait le constat de manque d'un équipement aquatique capable de répondre aux besoins de la population de l'agglomération. C'est pourquoi le quartier de Sainte-Barbe a été désigné pour accueillir **le centre aquatique communautaire.**
- **L'enjeu de l'habitat :** un secteur consacré à de l'habitat trouve sa place dans ce projet, afin d'étoffer l'offre en logements neufs sur ce quartier en plein développement.





Un site accessible en coeur d'agglomération

- Des voiries structurantes qui bordent le site
- Des lignes TedBus qui desservent déjà le secteur au nord et au sud du projet et qui pourront desservir le coeur du quartier à terme
- Des itinéraires cyclables vers le centre-ville



Un site de 22,4 hectares maîtrisés par la collectivité



- En partie concerné par le Plan de Prévention des Risques Inondation
- Une friche autrefois agricole
- En entrée de ville
- Entouré par le quartier des Collettes à l'ouest, des Écoles Militaires à l'est
- Bénéficiant de la proximité de nombreux équipements publics

LA CONCERTATION

Une exposition publique du 12 au 29 novembre 2018 sera organisée

Au pôle culturel Chabran
440, boulevard John Fitzgerald Kennedy
83 300 Draguignan
du lundi au samedi de 10h à 18h

Une urne sera mise à disposition pour permettre au public de déposer ses remarques

Et

Au centre administratif Chabran
Direction de l'Aménagement Économique et Urbain, centre administratif Chabran,
247 avenue de Verdun, 3ème étage,
83300 Draguignan
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Une réunion publique se tiendra
au théâtre d'agglomération «Esplanade»
Boulevard Georges Clemenceau
83300 Draguignan
le jeudi 29 novembre 2018 à partir de 18h30

Pour rappel, une boîte mail est dédiée au projet et permet au public de formuler des observations à l'adresse suivante :
zac-saintebarbe@dracenie.com

Un panneau d'information est situé sur le site de Sainte-Barbe pendant toute la durée de l'exposition publique

Un registre pour formuler des observations par écrit est à disposition du lundi au vendredi, à la Direction de l'Aménagement Économique et Urbain, centre administratif Chabran, 247 avenue de Verdun, 3ème étage, 83300 Draguignan de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Des informations sont à consulter sur le site internet de l'agglomération http://www.dracenie.com/fr/zac-saintebarbe

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE
Square Mozart - CS 90129 -83306 DRAGUIGNAN Cedex
Tél. : 04 94 50 54 20 - Fax : 04 94 68 34 77
zac-saintebarbe@dracenie.com
www.dracenie.com › rubrique Sainte-Barbe

QUARTIER SAINTE-BARBE

DRAGUIGNAN

2 Le projet

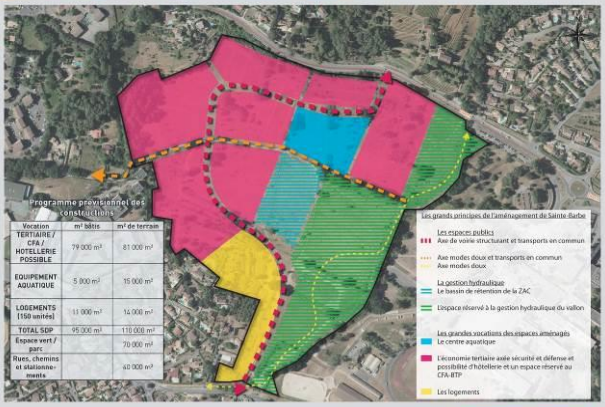
Un projet économique d'agglomération

Le «technopôle Sainte-Barbe»

Une conception urbaine qui prend en compte les enjeux hydrauliques

La réalisation d'équipements publics de qualité

La répartition des vocations et des espaces



Un programme prévisionnel qui permet d'imaginer un quartier pluri-fonctionnel à dominante économique tertiaire

Des aménagements qui assurent plusieurs fonctions :

- De l'activité tertiaire qui comprend des activités, des bureaux, de l'hôtellerie, des services, des sites de formation, des équipements publics : 8 hectares environ
- Un centre aquatique 1.5 à 2 hectares
- Des logements : 1.5 hectares
- Des espaces de circulation et de stationnements : 4 hectares environ
- Un espace vert de qualité sur 7 hectares environ, avec un bassin de rétention propre à la ZAC

Le volet hydraulique

- Un bassin de rétention pour que le projet ne génère aucun impact en aval
- Une emprise de 4 à 5 hectares au coeur du parc, mise à disposition pour que la commune puisse y réaliser un ouvrage de régulation des eaux du vallon de Sainte-Barbe

Calendrier

- 2019 : sélection d'un aménageur
- 2020 / 2021 : travaux d'aménagement
- 2021/2022 : premières constructions

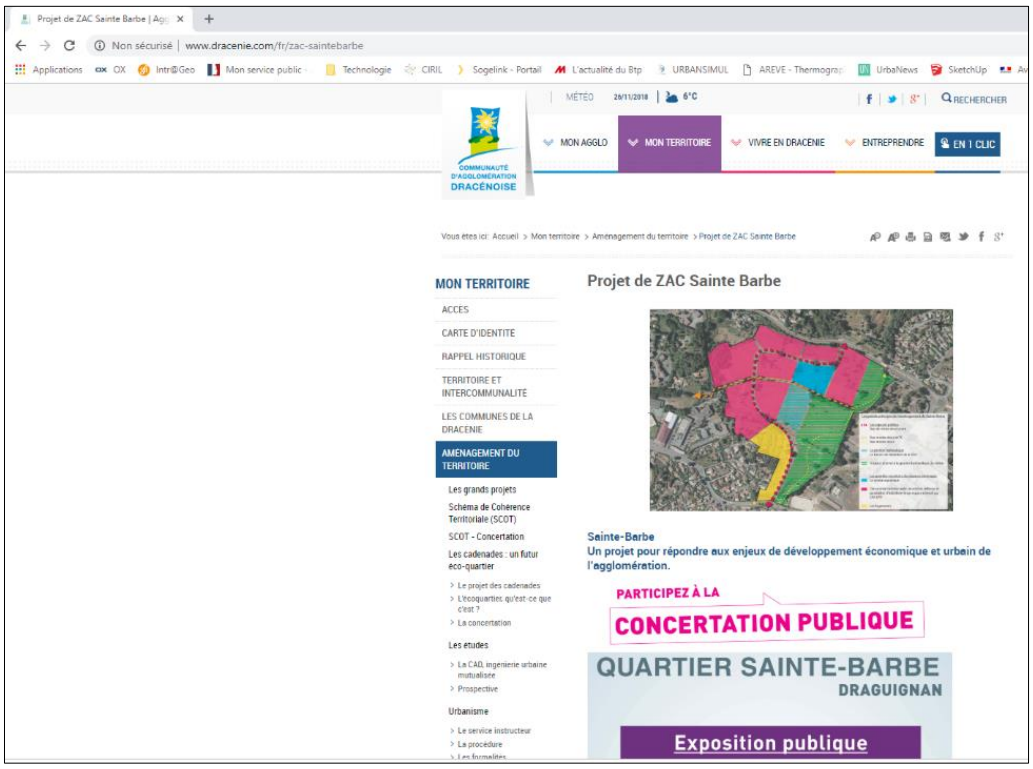
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE
Square Mozart - CS 90129 - 83306 DRAGUIGNAN Cedex
Tél. : 04 94 50 54 20 - Fax : 04 94 68 34 77
zac-saintebarbe@dracenie.com
www.dracenie.com › rubrique Sainte-Barbe

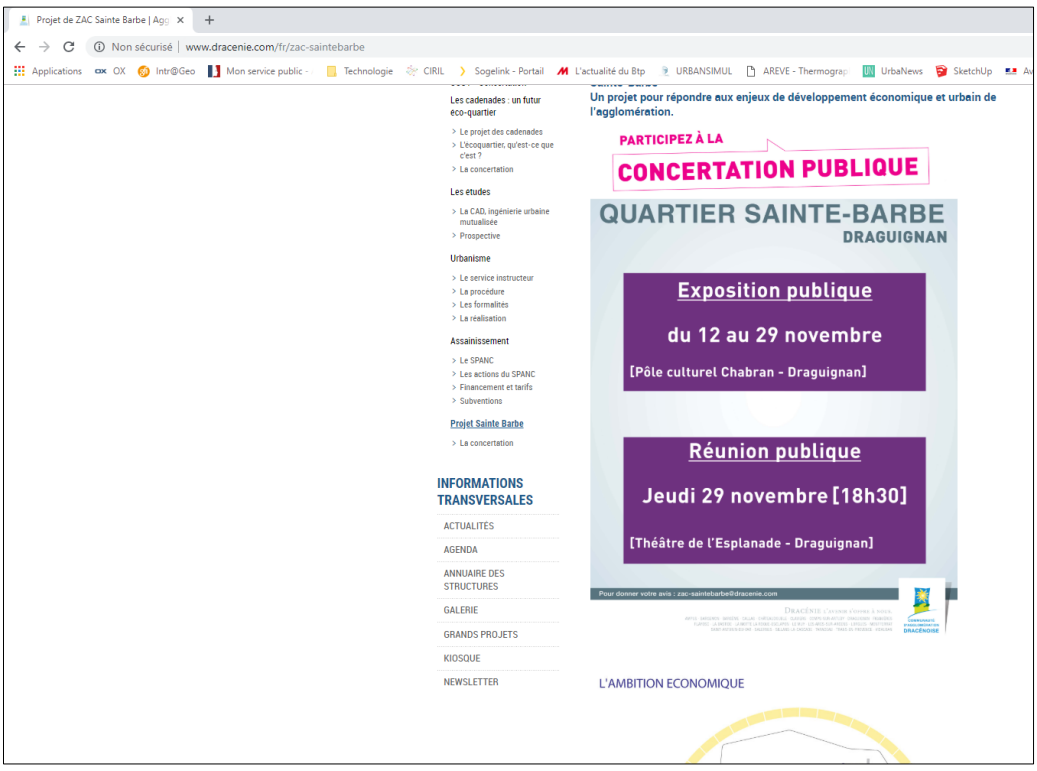
Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

d. Le site internet de l'agglomération et une adresse mail dédiée au projet

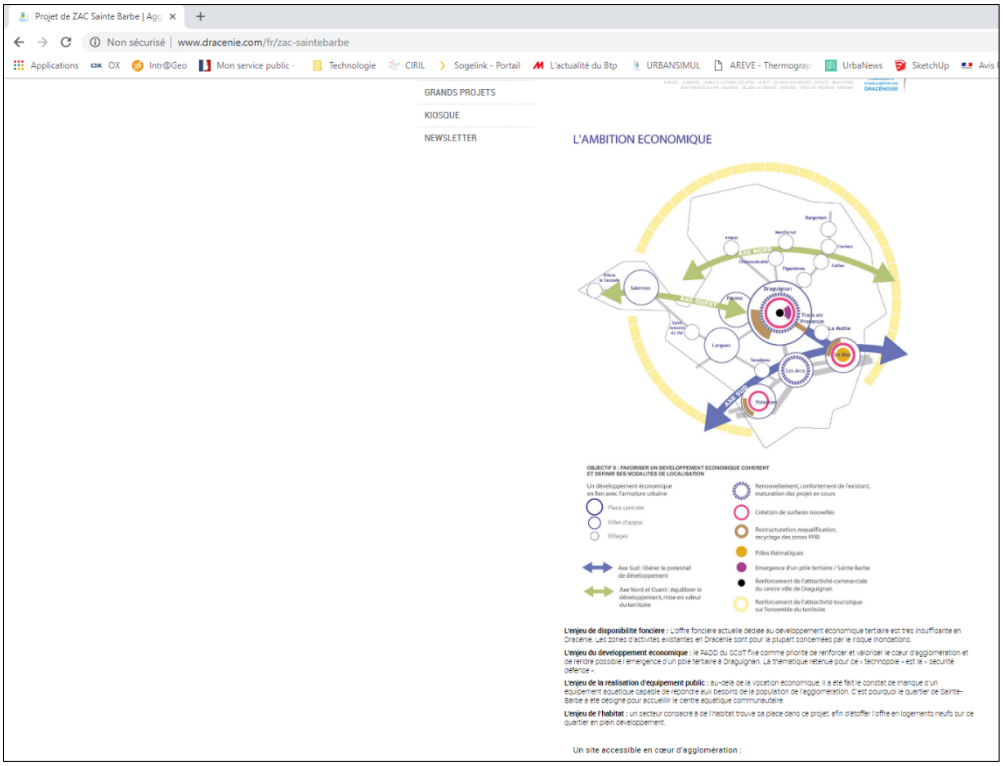
Une page internet décrivant le projet sainte-barbe a été mis en ligne le 20 novembre 2015 et mis à jour régulièrement (http://www.dracenie.com/fr/zac-saintebarbe) et une adresse mail (zac-saintebarbe@dracenie.com) dédiée a été ouverte depuis le 22 mars 2017.

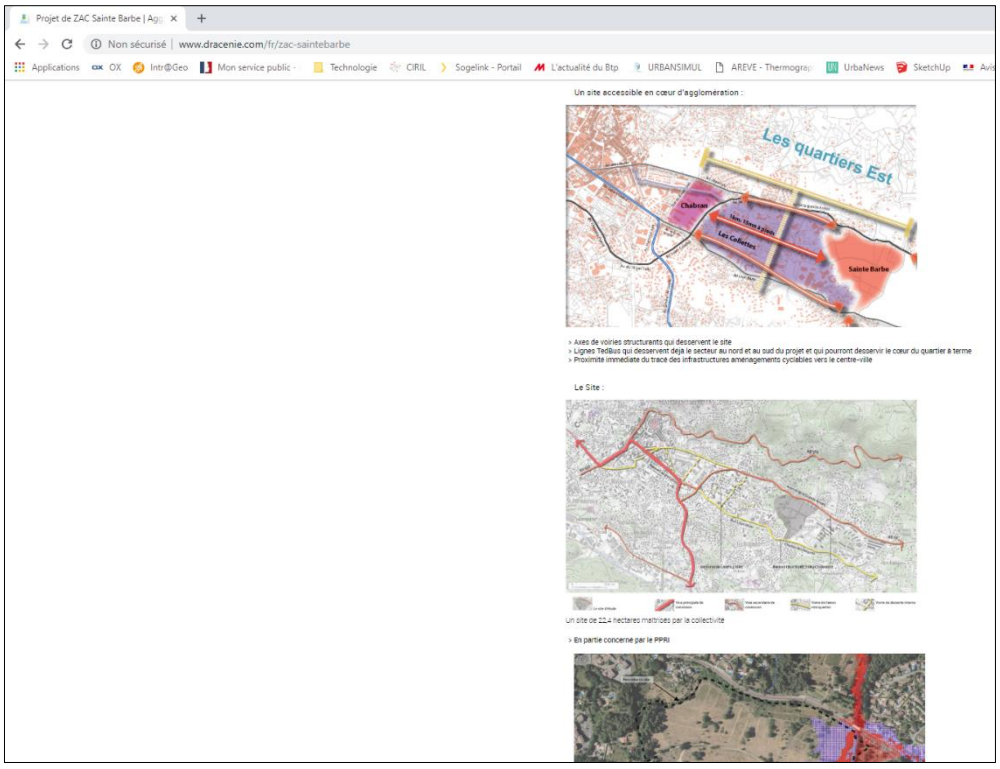
Un résumé non technique de l'étude d'impact, l'étude de trafics, l'étude archéologique, l'étude hydraulique ont été rendus disponibles au téléchargement pendant toute la durée de la concertation.



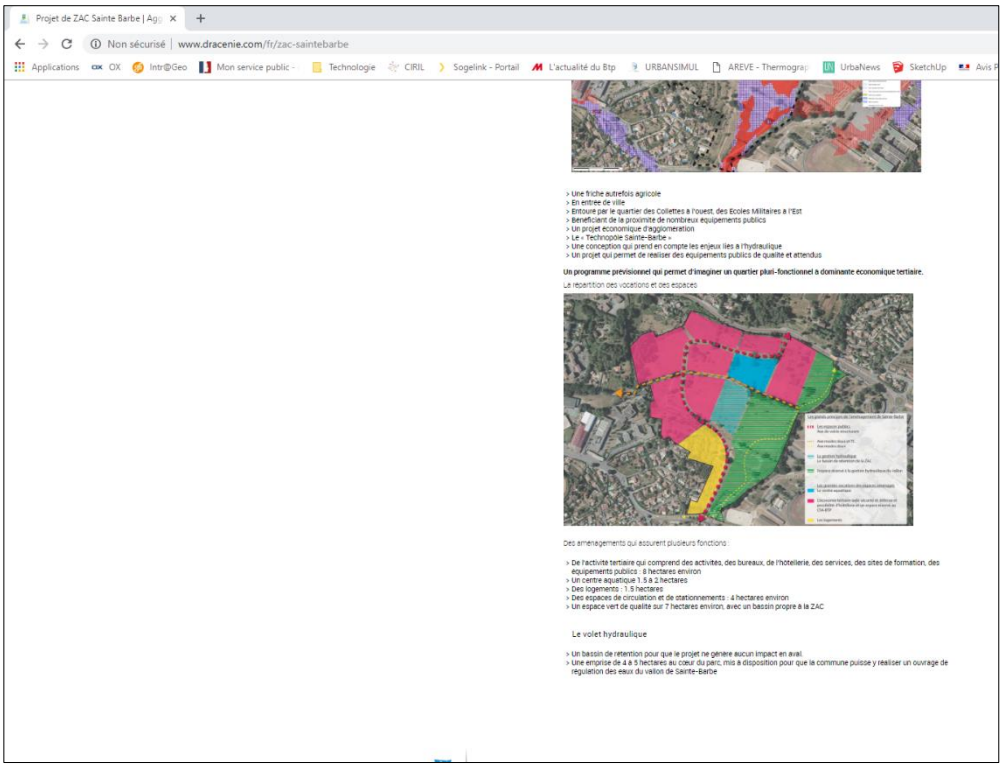


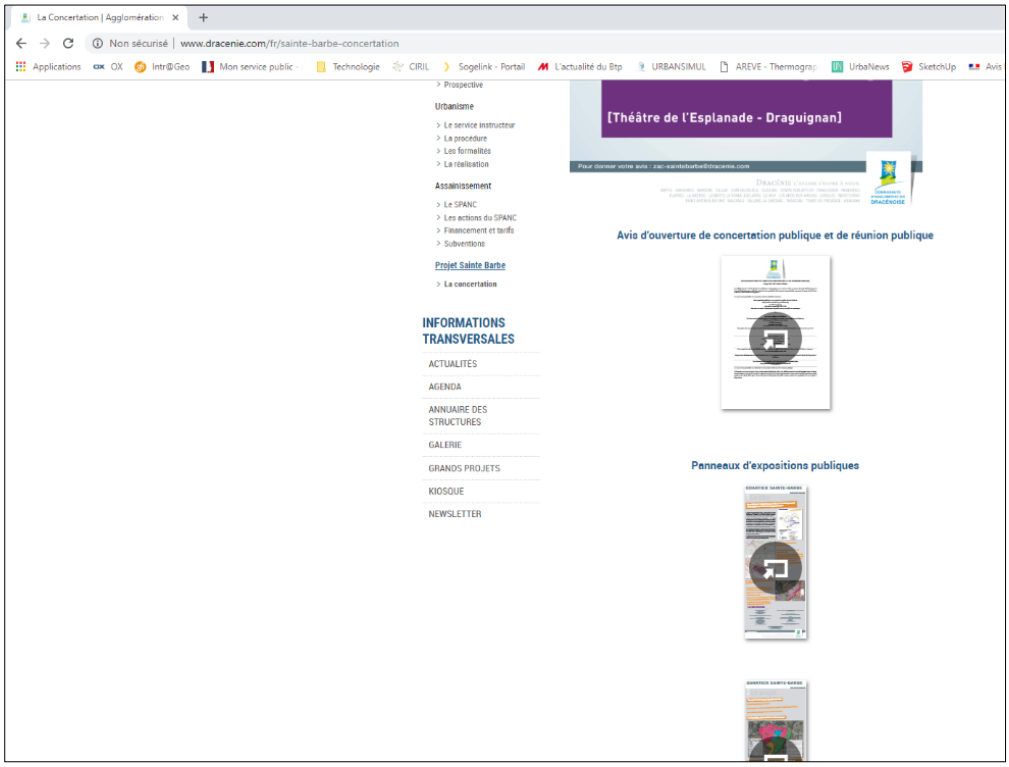
Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE



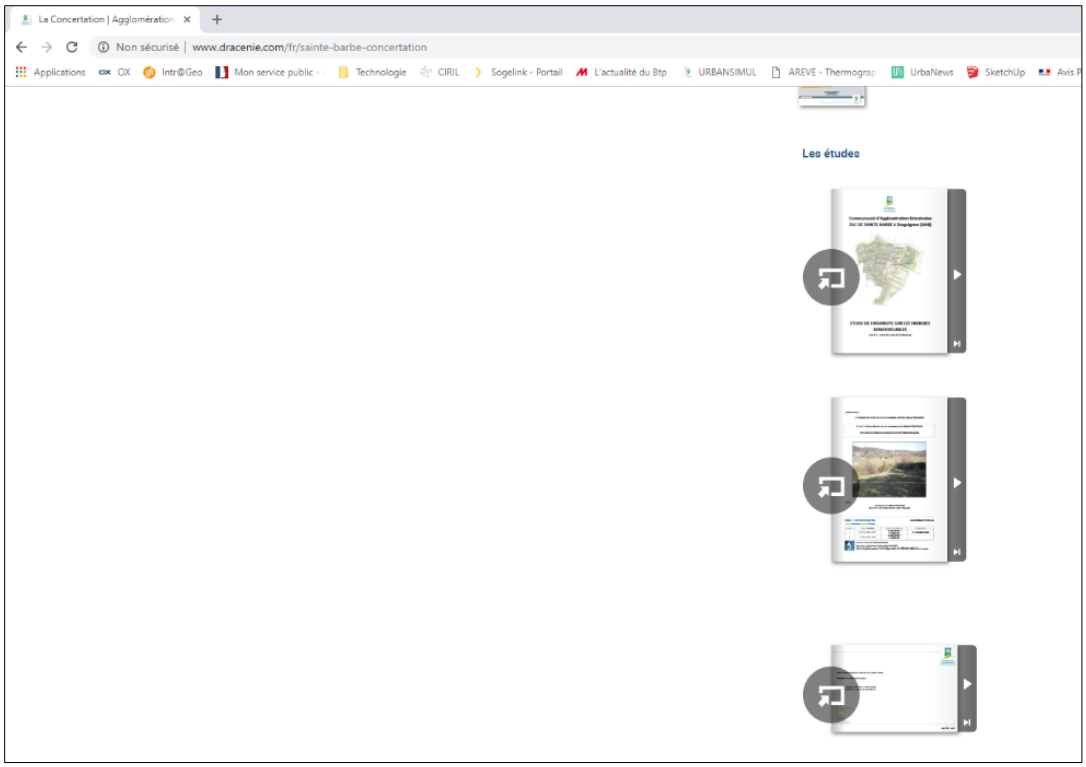


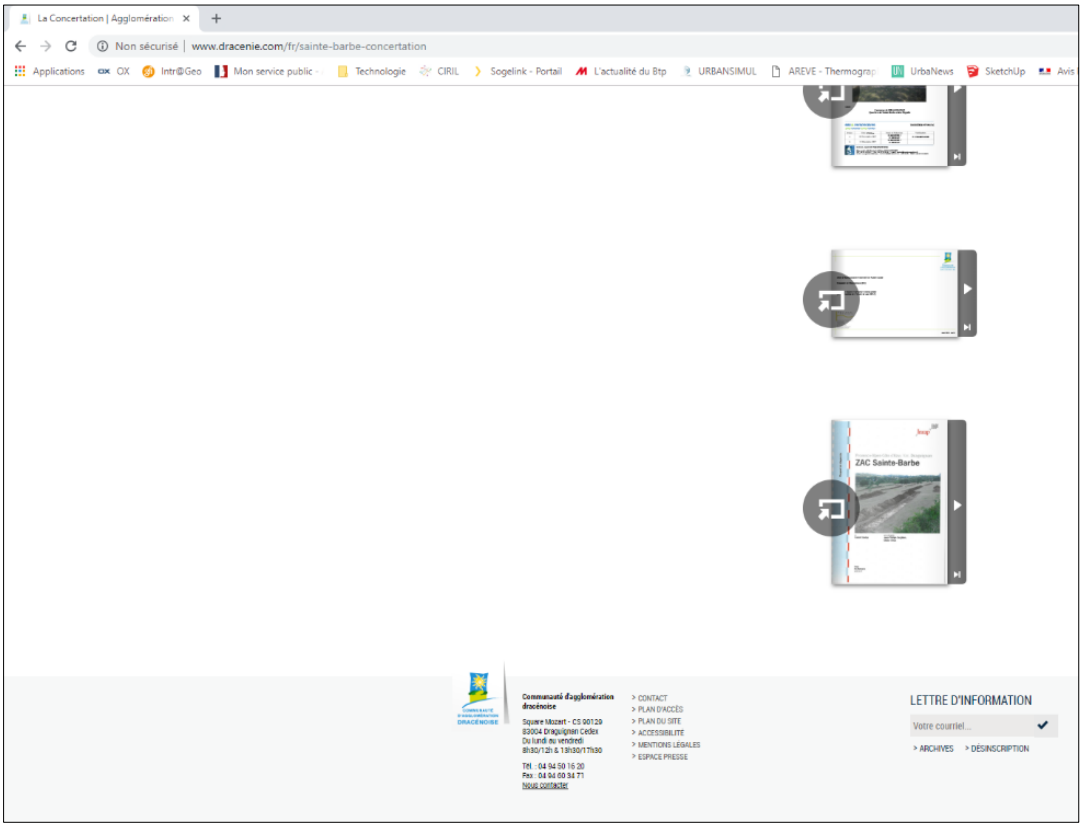
Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE





Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE





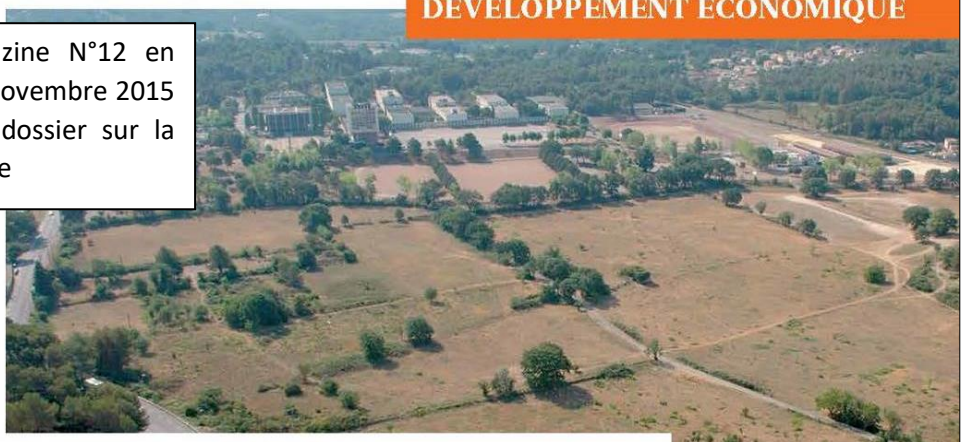
Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

e. Relations presse

- des publications dans les journaux communaux et intercommunaux :
 - Draguignan magazine (N°12 en date du mois de novembre 2015 qui consacre un dossier sur la vocation de la zone, N°22, en date du mois d'octobre 2016 à propos du PLU de Draguignan),
 - Dracénie Mag (N°46 en date du mois d'avril 2017 à propos du projet sainte-barbe et du centre aquatique, N°47 en date du mois de juillet 2017 à propos de l'implantation d'un CFA BTP à Sainte-Barbe, N°49 en date du mois de janvier 2018 à propos du bilan à mi-mandat),

Draguignan magazine N°12 en date du mois de novembre 2015 qui consacre un dossier sur la vocation de la zone

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Un projet de "Technoparc" à Draguignan



Sophie DUFOUR
Adjointe déléguée à l'Économie, l'Emploi, aux Marchés Publics et Accords Cadres

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire et pour répondre à l'appel à projet "contrat de ville" demandé par le président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, Olivier Audibert-Troin, le maire Richard Strambio et la ville de Draguignan souhaiteraient s'engager dans un programme économique, urbain et paysager, de dimension intercommunale, qui viserait à créer un parc d'activités tertiaires, technologiques et innovantes sur la zone Sainte Barbe. Voici donc les grandes lignes d'un projet ambitieux qui s'inscrit dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de la CAD et sera débattu prochainement au conseil communautaire.

Implantée sur un terrain en friche de 22 ha appartenant à la Communauté d'Agglomération Dracénoise, à proximité du Quartier Bonaparte et des Ecoles militaires, la zone d'activité Sainte Barbe constituerait un puissant levier de développement économique territorial et une vitrine remarquable pour la ville de Draguignan et les communes de l'agglomération.

"La zone Sainte Barbe représente un enjeu commercial fort pour toute la Dracénie. Après mûre réflexion, compte tenu des contraintes d'aménagement liées au PPRI et de ce qui n'a pas encore été exploité sur le territoire, dans une logique environnementale, nous souhaiterions implanter un Pôle tertiaire à haute valeur ajoutée." explique Sophie Dufour, l'adjointe au Maire déléguée à l'Economie, l'Emploi et aux Marchés Publics.

"Néanmoins, de par la situation géographique du site et son accessibilité, en retrait de l'axe autoroutier de l'A8 et du réseau de fret ferroviaire, la démarche engagée (en termes d'aménagement) nous obligerait à nous écarter de toute concurrence avec d'autres sites régionaux. Au contraire, elle devrait même être empreinte de spécificités et prospecter des secteurs innovants ou en lien avec les potentialités locales."

22 DRAGUIGNAN *magazine* NOVEMBRE 2015

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

Draguignan magazine N°12 en date du mois de novembre 2015 qui consacre un dossier sur la vocation de la zone



Un projet politique ambitieux...

On notera que la réalisation du projet implique un partenariat étroit entre les entreprises sélectionnées, la ville de Draguignan et la Communauté d'Agglomération Dracénoise.
Les pistes de réflexion, sans exhaustivité, pourraient s'articuler autour des thèmes suivants :

- **Activités militaires (Draguignan/ Canjuers et EALAT)** : Il s'agit d'identifier les natures de sous-traitances, afin de déterminer celles qui pourront être accueillies sur le site, avec pour objectif de permettre une diversification vers des activités connexes.
- **Ingénierie** : L'écologie et le développement durable sont porteurs de projets faisant appel à des technologies nouvelles. L'étude et le suivi de réalisation de tels projets s'appuient sur l'expertise de cabinets pluridisciplinaires qui pourraient trouver leur place à Draguignan.
- **Nouvelles technologies** : Ce terme générique regroupe l'informatique "traditionnelle", les applications numériques, la robotique, la télégestion et la télésurveillance. Un espace dédié à ces activités devrait être intégré dans le projet pour lequel la réflexion devra être étendue à la pertinence d'un Data Center. Toujours sur le même segment, il semblerait opportun de créer les conditions d'accueil d'un (ou de plusieurs) concepteur(s) d'applicatif de jeux.
- **Unité de production** : Dans un pôle tourné essentiellement vers les technologies, il ne peut pas être envisagé d'unités de productions lourdes. La mécanique de précision, la fabrication de produits Bio, la sérigraphie ou bien encore le développement d'un artisanat d'art sont autant de pistes à explorer.
- **Accueil des entreprises locales** : Il peut paraître important d'offrir à des entreprises l'opportunité de transférer leurs activités sur le site de Sainte Barbe, soit pas choix, soit dans le cadre d'un développement.
- **Formation** : Un projet de CFA pour les métiers du Bâtiment et des Travaux Publics existe. Cependant, il conviendra d'élargir l'offre locale de formation.

...qui s'inscrit dans une dynamique de développement

La vocation de la ZA Sainte Barbe sera donc économique et en cohérence avec les stratégies locales de revitalisation et de rénovation des quartiers relevant de la politique de la Ville.
"Ce parc d'activités technologiques et tertiaires supérieures doit permettre, dans le processus de redynamisation urbaine et de développement du territoire, l'implantation d'entreprises de pointe à haute valeur ajoutée, de laboratoires de recherche, de filières de formation et de services à haute technicité.
Il s'inscrit dans une logique de cohérence et de complémentarité de l'offre foncière à l'attention des entrepreneurs sortant des "pépinières" Chabran."

Du point de vue développement urbain, cela nécessitera également l'extension des réseaux (eau, pluvial et assainissement) et la réalisation d'aménagements routiers périphériques qui, au-delà de ce seul quartier, s'inscrivent dans un projet plus large de réseau viaire, indispensable aux liaisons de la ville de Draguignan et le sud de la Dracénie.
Le Technoparc formera ainsi une continuité avec les quartiers voisins, notamment ceux des Collettes et des Négadis. Enfin, une plaine hydraulique ludique est prévue, ainsi que deux équipements : un aquatique et un autre destiné à l'accueil de manifestations diverses (sportives, musicales, congrès...) qui, grâce à sa modularité, constituera un point d'ancrage sur le territoire en faisant de la Cité du Dragon une capitale forte pour la Dracénie.



Fibre optique

Pour réduire la déficience numérique dont souffre la commune, la municipalité mise sur le très haut débit. Depuis décembre 2014, l'opérateur Orange s'est engagé à prendre en charge le déploiement du très haut débit, un chantier qui devrait s'étaler sur six ans. Avec l'arrivée de la fibre optique d'ici 2016, dans un premier temps sur les quartiers Chabran, Saint-Léger et Les Collettes, la ville Draguignan sera en mesure d'accueillir des entreprises qui exigent cette technologie. L'objectif étant d'attirer une population active qui cherchera à s'installer durablement, à faire construire à Draguignan et en Dracénie et donc à favoriser la consommation locale.

NOVEMBRE 2015 **DRAGUIGNAN** *magazine* 23

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

Dracénie Mag N°46 en date du mois d'avril 2017 à propos du projet Sainte-Barbe et du centre aquatique

AMÉNAGEMENT DE LA ZONE STE-BARBE — *Draguignan*

La Zone d'Aménagement Concerté à vocation économique (ZAC) de Ste-Barbe à Draguignan a été créée dans les années 2000.

Après la création de la ZAC de Chabran, la Zone de Ste-Barbe va être aménagée avec une vocation économique, comme le souhaite la ville de Draguignan.

Dès lors, plusieurs études ont été réalisées pour proposer un projet pérenne afin de convenir à l'ensemble des partenaires du dossier. Les études préalables pour la création du projet se sont achevées en mars dernier, pour un montant de 25 000 €.

Le dossier d'aménagement de l'ensemble de Ste-Barbe prend forme. À savoir qu'il est envisagé d'y installer un palais des sports, un centre aquatique, une hôtellerie, des services publics, le CFA BTP, des bâtiments abritant des activités tertiaires et des logements, le tout agrémenté d'un grand parc paysager.



Le projet d'aménagement de Sainte-Barbe avance, dont les études préalables se sont achevées en mars dernier. L'agglomération a d'ores et déjà prévu 200 000 € pour des acquisitions foncières.

Calendrier

À l'automne, une réunion publique de présentation et de concertation sera organisée sur le dossier ainsi qu'une exposition. Cette phase de concertation est essentielle pour un aménagement important en Dracénie. Par la suite, les aménageurs seront consultés. Le début du chantier et les premières constructions ne devraient pas intervenir avant 2019.

CRÉATION D'UN PÔLE AQUATIQUE — *Ste-Barbe*

ZOOM

Il s'agit de doter le territoire d'un équipement aquatique et ludique, dont le cœur de cible est le sport, le bien-être, la détente et la santé.

À l'instar du Pôle culturel Chabran, le Pôle aquatique intercommunale sera un aménagement structurant pour toute la Dracénie, dont le projet contribuera également au renforcement de l'attractivité de Draguignan au sein de l'Agglomération.

Actuellement, 5 équipements aquatiques dont 3 non couverts existent sur le territoire. Les 2 autres sont situés à Draguignan (les piscines Jany et Boiteux). Ces lieux, très fréquentés, construits dans les années 70, sont vieillissants, entraînant souvent des périodes de fermeture.

Une future piscine

Ce nouvel outil, correspondant aux nouvelles pratiques et attentes des usagers, sera un atout pour l'attractivité du territoire, tout en améliorant grandement l'offre de service aux habitants de la Dracénie, pour tous les publics dont les scolaires mais aussi les touristes. Avec la construction d'un pôle aquatique principal, au quartier Ste-Barbe à Draguignan, c'est également le lancement de l'aménagement de la future technopole de 22 ha qui se concrétise.



La réalisation du Pôle aquatique débutera en 2018-2019. Son montant global est estimé entre 15 et 18 M€.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

Dracénie Mag N°47 en date du mois de juillet 2017 à propos de l'implantation d'un CFA BTP à Sainte-Barbe

ACTUALITÉS

6

FORMATION

Un CFA* BTP en Dracénie





POSITIONNEMENT DU CFA
SUR 1HA DANS LA ZAC* DE STE-BARBE
À DRAGUIGNAN

Le 7 juin dernier, la Région, en présence de son Président Renaud Muselier, a donné officiellement son accord pour un projet unique de CFA BTP dans le Var, qui s'appuie sur 2 opérations, *La Grande Tourrache* à Toulon et *Sainte-Barbe* à Draguignan. Ce projet fera l'objet d'un financement global tenant compte des moyens budgétaires prévus au PPI de la Région, avec comme objectif, d'être en Dracénie le fer de lance de la promotion de l'apprentissage en région PACA, sur la filière de la transition et de la rénovation énergétique dans le bâtiment.

Ce projet, évoqué depuis maintenant 12 ans, est porté par les élus de la Communauté d'Agglomération Dracénoise et son Président depuis 2006.
L'opération du CFA BTP, prévue sur le périmètre de Draguignan, plus particulièrement sur la Zone d'Aménagement Concerté de Ste-Barbe, est pensée pour une structure de 150 jeunes, sans restauration ni hébergement.
La Communauté d'Agglomération Dracénoise met à disposition l'emprise foncière à Sainte-Barbe pour l'implantation du CFA BTP sur 1 Ha.
Enfin, pour mémoire, le bâti sera porté financièrement par la profession, 50 % de fonds privés, et pour moitié par des fonds publics, Région et Etat. Pour le fonctionnement, 80 % financé par la Région et près de 20 % par la profession via la taxe d'apprentissage.
Cet équipement de formation permettra à nos jeunes de s'investir en Dracénie dans des métiers porteurs d'emploi.

*CFA : Centre de Formation d'Apprentis
*ZAC : Zone d'Aménagement Concerté, à vocation commerciale

ÉDUCATION

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE





Requalification des Zones d'Activités Economiques, comme à Saint-Hermentaire, Draguignan.

4 principes-clés : privilégier les investissements productifs, assurer l'équilibre du territoire, recentrer les investissements communautaires sur les compétences obligatoires de l'Agglo, développer la performance de l'action publique !
Votre Agglo continue ainsi à investir sur le territoire tout en diminuant les impôts intercommunaux, grâce à une gestion financière saine.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- **Requalification des ZAE existantes** (ex : Saint-Hermentaire à Draguignan en 2018), désormais compétence pleine et entière de l'Agglomération.
- **Création d'un fonds d'intervention économique** : il permet la réalisation du projet économique du territoire (acquisitions foncières, stratégie immobilière, création de nouvelles zones d'activités, soutien aux filières économiques, développement de l'immobilier d'entreprises).
- **Réalisation de la ZAC du quartier Sainte-Barbe à Draguignan** : 22,8 ha (propriété de l'Agglo), une étude de positionnement économique en cours, des projets d'implantation d'un futur CFA et une piscine intercommunale.
- **Mise en œuvre d'un FISAC intercommunal** en faveur des commerces de centre-ville : 590000€ d'aides de la CAD sur un budget total de 2,7 M€.
- **Aide au renforcement du cœur marchand de Draguignan** : 2 M€ de fonds de concours de l'Agglo.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

- **Amélioration des zones en bas débit.**
- **Subvention satellite pour les foyers en zone blanche.**
- **Poursuite du déploiement de la fibre** à l'abonné, réalisé par l'opérateur Orange dans le périmètre des 16 communes qui constituaient la CAD en 2012. La fibre déjà déployée sur Taradeau, Draguignan, Les Arcs-sur-Argens et Le Muy, le sera sur les autres communes d'ici 2020.
- **Montée en débit** à Comps-sur-Artuby, Bargème, La Bastide et La Roque-Esclapon pour un montant de 143000€.

HABITAT

- **Mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général** (PIG) sur l'ensemble des communes de la CAD pour favoriser la réhabilitation du parc privé et notamment en centre ancien.

TOURISME

- **Création de circuits touristiques innovants** : mise en place d'outils numériques permettant de visualiser sur des supports Smartphones des informations touristiques « enrichies » (texte, vidéo, image, audio…) sur différents points d'intérêt reliés en circuits touristiques dans tous les villages et villes de la Dracénie.
- **Mise en œuvre d'une nouvelle signalétique touristique guidante**, sur le territoire : panneaux de bienvenue, signalétique sur les aires d'autoroute…
- **Poursuite du Schéma cyclable la Vigne à vélo** (tronçons 4, 5 et suivants) et fonds de concours vers l'EuroVélo8.
- **Aménagement des Gorges de la Nartuby** à Trans-en-Provence.
- **Amélioration ludique et sportive du Parc de Loisirs Dracénie Provence** à Vidauban.
- **Aide à certains projets touristiques communaux** via des fonds de concours : réhabilitation des Chemins de l'eau et de croix, réfection d'une station à Ampus, mise en sécurité du Pont de la Tuilière à Figanières, valorisation touristique du site de L'Endre au Muy…

SPORT

- **Construction d'une nouvelle piscine intercommunale.**

RURALITÉ

- **Prolongation et renforcement des fonds de concours** aux communes du territoire.

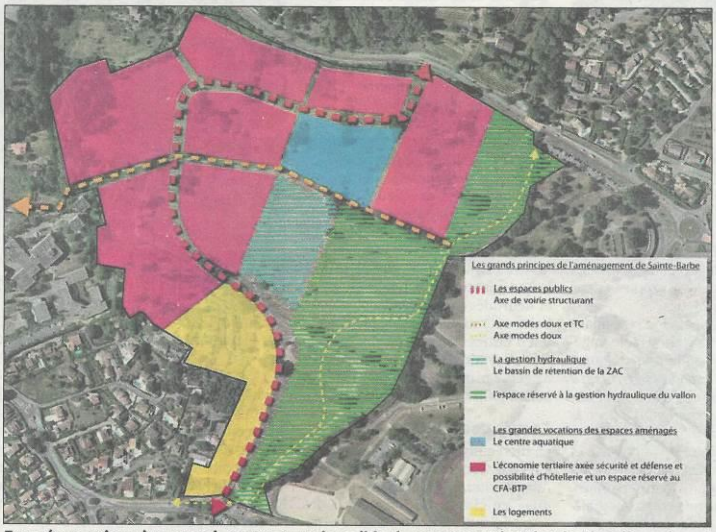
Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

Var Matin,
édition du lundi 3 décembre 2018

10 questions de Dracénois sur la Zac Sainte-Barbe

Le projet de cette zone à la fois économique, résidentielle, naturelle et d'équipement public interpelle les administrés. La réunion de concertation a permis un échange prolixe avec les élus...

Nombreux sont les Dracénois venus assister à la première réunion de concertation sur la Zone d'aménagement concerté (Zac) de Sainte-Barbe *(lire par ailleurs)*. Plus nombreuses encore étaient les questions posées à Olivier Audibert-Troin, président de la Communauté d'agglomération dracénoise, qui porte le projet, et à Richard Strambio, maire de Draguignan. Lesquels ont été mis à contribution plus d'une heure durant. Morceaux choisis.



Zone économique (en rouge), centre aquatique (bleu), espace vert (vert) et habitat (jaune) sont prévus dans le projet de la Zac de Sainte-Barbe. (Illustrations Cad et DR)

1 Qu'adviendra-t-il des piscines Jany et Boiteux ?
Audibert-Troin: *« Pour Boiteux, elle sera conservée à usage exclusif des associations, clubs sportifs et, peut-être, des scolaires. »*
Strambio: *« Pour Jany, la parcelle appartenant à la ville, nous avons la volonté d'en faire un petit pôle universitaire avec de nouvelles filières: œnologie, tourisme... »*

2 Comment seront aménagés les accès à cette zone?
Audibert-Troin: *« En haut, c'est une route départementale. Un rond-point a été demandé. En bas, pas de projet définit pour l'heure. »*

3 De quel type de construction s'agira-t-il pour les habitats ?
Audibert-Troin: *« L'idée est de mettre soit des maisons jumelées, soit des maisons à un ou deux étages. Et non pas une muraille de Chine. »*

4 Ces logements ne vont-ils pas s'élever en hauteur?
Audibert-Troin: *« Votre inquiétude est légitime. Nous n'avons pas encore de visuels pour l'instant mais nous nous engageons à ne pas trop densifier. »*

5 L'immobilier est en chute libre donc l'offre est plus importante que la demande non?
Audibert-Troin: *« 150 logements, sur 23 hectares... il faut relativiser. Pour autant, ce nombre a été défini en concertation avec la ville et son PLU et donc en accord avec la progression démographique de Draguignan. Nous nous sommes calés là-dessus. Oui l'immobilier a perdu de la valeur, mais ce n'est pas dû qu'à la concurrence. C'est un ensemble de données qui entrent en jeu. »*

6 Ne serait-il pas mieux de mettre l'habitat de l'autre côté? Ça ne gênerait personne...
Audibert-Troin: *« Non, cette zone est classée rouge au Plan de prévention du risque inondation (PPRI). »*

7 Sera-t-il possible de faire deux places de parking par logement, pour éviter les voitures garées sur la route ?
Audibert-Troin: *« Je partage votre point de vue mais il y a des règles. À savoir un parking par logement social et un et demi dans le privé. Mais on essaiera d'en tirer le maximum. »*

8 Comment sera le bassin de rétention de l'espace vert?
Audibert-Troin: *« Il sera paysager et lié à celui de la Zac. Un peu comme celui de Chabran. »*

9 Quid des bâtiments dans la zone économique ?
Audibert-Troin: *« Il y aura certainement une charte architecturale mise en place conjointement avec la ville. Il s'agit d'harmoniser les constructions. Qu'elles soient belles et qu'elles s'intègrent dans le site. S'il n'y a pas encore de hauteur définit, je rappelle qu'il ne s'agira pas de grosses industries mais de TPE, PME et startups. »*

10 Y aura-t-il d'autres réunions une fois le projet définit plus précisément ?
Strambio: *« J'y tiens ! »*

PIERRE PANCHOUT

Calendrier

- **14 janvier 2019** Mise à disposition du dossier par voie électronique. Il restera disponible pendant un mois.
- **Mars 2019** Délibération sur la modification du dossier de ZAC et début de sélection d'un aménageur.
- **Avant 2020** Sélection d'un aménageur.
- **Entre 2020 et 2021** Travaux d'aménagement
- **Entre 2021 et 2022** Premières constructions.

Le projet comprend...

■ **Un technopôle** d'environ 8 hectares. *« L'aménagement de l'espace de Sainte-Barbe, pour quoi faire ? »*, s'auto-questionnait Olivier Audibert-Troin pour démarrer cette première réunion de concertation publique. *« Du développement économique, bien évidemment »*, se répondait-il. Rappelant que le territoire de la Dracénie est *« paupérisé »*, avec un taux de chômage légèrement supérieur à 12% quand il est d'environ 9% à l'échelle de l'Hexagone.
Sur ce dernier, la communauté d'agglomération escompte attirer TPE, PME et startups dédiés à la défense et la sécurité. Draguignan étant à la fois la plus grande garnison de l'Armée de terre et une zone où les risques naturels (incendies, inondations et séismes) sont très prégnants.

■ **Un pôle nautique**, fruit d'une délégation de service publique (DSP) où le concessionnaire investira 10M€ et la Cad 8M€. *« Tarifs, horaires, lignes d'eaux réservées aux associations, c'est l'agglo qui décidera »*, rassurait Olivier Audibert-Troin.
Eté comme hiver, il comprendra trois bassins à l'intérieur et un grand bassin nordique (chauffé et peu profond) à l'extérieur.



Le pôle aquatique ambitionne de devenir "dragui-plage". L'espace vert comporterait pour sa part des équipements tels qu'un terrain multisports urbain.

« L'idée est que ça devienne "dragui-plage" avec vue sur les sept hectares d'espace vert. »
À noter qu'un hôtel pourrait venir se greffer à cet équipement.

■ **Un espace vert** aménagé prendra le tiers (7 ha) de la Zac. Terrain multisport, cheminements, mobilier urbain et bassin de rétention aménagé agrémenteront la zone.

■ **150 logements** *« au maximum »*, seront construits dans le prolongement de la résidence des Négadis et sur une superficie d'environ 1,5 ha.

■ **Le CFA** (Centre de formation d'apprentis) dédié au secteur du BTP est pour sa part toujours remis en cause par le gel des subventions de la Région.
Une situation qui fait suite à la réforme de l'apprentissage, laquelle a substitué au régime de financement aidé par des subventions, un mécanisme de financement majoritairement professionnel.

■ **Un bassin de rétention** d'une contenance de 23 000 m³ qui doit permettre de réduire à néant l'impact en aval du site pour une crue centennale.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

f. Affiches de communication





Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

LES ACTIONS DE CONCERTATION

a. Réunion publique

Une réunion publique a eu lieu le 29 novembre 2018 à partir de 18H30 au Théâtre l'Esplanade boulevard Clémenceau à Draguignan.

La réunion d'est déroulée en présence du Président de la Communauté d'Agglomération dracénoise et du maire de Draguignan à la tribune. Les techniciens de l'agglomération ont réalisé la présentation du projet.

Une cinquantaine de personnes composaient l'assistance.

La réunion s'est organisée autour d'un temps de présentation d'une durée d'environ 45 minutes et d'une séance de questions / réponses durant près d'une heure trente.

b. Registres de concertation

Un registre de concertation a été mis à disposition du public entre le 29 octobre 2018 et le 29 novembre 2018 au Centre Administratif Chabran - 267 avenue de Verdun - Direction de l'Aménagement Economique et urbain (3ème étage) à Draguignan du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

Aucun avis n'a été laissé dans le registre mis à disposition.

c. Avis recueillis dans l'urne mise à disposition durant l'exposition publique

11 observations ont été déposées dans l'urne mise à disposition du public au Pôle Culturel Chabran (numérotées de 1 à 11 et insérées dans le registre). ***Ces observations reprenaient les mêmes thématiques que celles qui ont été développées en réunion publique et qui ont fait l'objet de réponses lors de celle-ci.***

Ces observations concernaient :

- Des questionnements sur la gestion des vis-à-vis par rapport aux habitations existantes
- Des questions à propos de la gestion de l'augmentation des trafics routiers et l'impact.de ceux-ci sur les engorgements ponctuels des voiries alentours ;
- La crainte de voir disparaitre un espace vert important qui permettait une multitude d'usages.

d. Avis recueillis par email

5 observations ont été transmises via l'adresse mail dédiée (zac-saintebarbe@dracenie.com), numérotées de 12 à 16 et insérées dans le registre. Ces cinq observations concernaient les mêmes thématiques voisines de celles des avis recueillis dans l'urne de l'exposition publique***. Ces observations reprenaient les mêmes thématiques que celles qui ont été développées en réunion publique et qui ont fait l'objet de réponses lors de celle-ci.***

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

4. SYNTHESE DES ELEMENTS DES AVIS ET REMARQUES DU PUBLIC

LES REMARQUES EXPRIMEES LORS DE LA REUNION PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2018

Les remarques et questions posées par mail et recueillis dans l'urne mise à disposition abordent des thématiques similaires aux sujets abordés en séance de réunion publique.

Remarques	Réponses apportées
Cadre de vie	
Une poursuite de la concertation après la fin de la concertation préalable ?	Une mise à disposition du public par voie électronique sera organisée entre le 14 janvier 2019 et le 15 février 2019. Monsieur le maire de Draguignan souhaite que la concertation soit poursuivie durant les prochaines étapes de définition du projet.
Inquiétudes de riverains à propos des nuisances visuelles de nouveaux bâtiments dans un environnement jusqu'ici non urbanisé.	Le projet Sainte-Barbe va générer de nouvelles constructions. La question des vis-à-vis sera abordée lors des phases ultérieures du projet, durant lesquelles une attention particulière sera portée sur la gestion des proximités entre les constructions, la gestion des vis-à-vis et des perspectives et la préservation de l'ensoleillement des constructions existantes vis-à-vis de leur performance énergétiques (hauteurs, perspectives orientations, reculs).
Localisation de la partie du projet dédiée aux logements en confront avec les villas existantes (coteaux sud-ouest du projet)	La localisation de la partie logement sur le versant de la collinette est déterminée par les contraintes PPRI sur le côté est du site.
Pouvez-vous nous expliquer comment sera réalisé l'espace vert qui aura aussi une vocation hydraulique (bassin de rétention d'une part et gestion du vallon d'autre part) ?	L'opération s'étends sur 22,8 hectares mais ne va en urbaniser que 2/3, en effet, environ 7 hectares de terrain seront consacrés à la double fonction espace vert et gestion hydraulique. Le sujet de l'intégration des usages (ludiques, sportifs et de promenade) sera intégré aux missions de l'aménageur.
Quel sera le devenir des piscines Jany et Boiteux compte tenu de la création du centre aquatique à Sainte-Barbe ?	Boiteux sera conservé pour permettre le développement de l'apprentissage du savoir nager. La piscine Jany étant construite sur u terrain appartenant à la mairie, celle-ci sera détruite pour permettre la réalisation d'un pôle universitaire.
Economie	
Quelle thématique a été choisie pour la partie tertiaire du projet ?	La thématique sélectionnée par les élus de l'agglomération et de Draguignan est celle de la sécurité et de la défense. Celle-ci a été choisie suite à une étude de positionnement thématique, elle

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

	tient compte du contexte local (forte présence de l'armée et de ses sous-traitants techniques, territoire exposé aux risques naturels) et national (vieillissement de la population, sécurité privée, besoins de formation…).
Quelle est la pertinence de créer du logement alors qu'il existe une dévaluation constante de l'immobilier à Draguignan ?	Ces logements sont prévus au Plan Local d'Urbanisme, qui tient lui-même compte de la croissance démographique prévue sur le territoire de Draguignan. Pa railleurs 100 à 150 logements restent une part très mesurée du programme.
Environnement et gestion de risques	
De quelle nature seront les bassins de rétention prévus dans le projet ? Y aurait-il un ou deux ouvrages ?	A ce stade, le bassin de rétention rendu nécessaire par l'urbanisation suscitée par le projet est déjà dimensionné et positionné. Pour ce qui concerne la gestion hydraulique du vallon de Sainte-Barbe, les emprises nécessaires à sa réalisation sont laissées libres par le projet. La commune entend réaliser l'ouvrage en concordance avec la réalisation du projet Sainte-Barbe.
Mobilités	
Le projet va créer de nouveaux trafics routiers et engorger les rues existantes aux alentours. Qu'est-il prévu pour éviter cela ? *Réunion publique du jeudi 29 novembre 2018*	La priorité sera mise sur l'optimisation de la desserte en transports en commun, afin qu'il soit plus facile de se déplacer en bus qu'en voiture. Par ailleurs la commune et la CAD poursuivront le développement des infrastructures modes doux pour qu'il soit plus rapide et plus confortable de se déplacer à vélo, à pieds ou par tout autre moyen de déplacement non motorisé.
Quid de la gestion des accès routiers du projet, la requalification des rues voisines ?	Accès prévus au nord (giratoire CD83) et au sud de l'opération, à préciser en fonction des trafics prévisionnels et de la desserte bus, permettra que le futur quartier ne soit pas un cul-de-sac. La requalification de l'avenue Jean Monnet est prévue par la ville.
Question sur les obligations de création de stationnement pour les logements (1 place insuffisant)	Les collectivités appuieront la création de plus d'1 place / logement, dans le respect de la réglementation.

Des encouragements et des félicitations ont été adressées à la Communauté d'Agglomération Dracénoise et à la commune de Draguignan pour mettre en lumière l'efficacité de la mise en œuvre des projets quand les deux institutions travaillent de concert.

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_200-DE

5. BILAN

Conformément aux articles L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant la durée d'élaboration de la modification de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), depuis la délibération du 27 avril 2017 n°C_2017_075 définissant les objectifs et les modalités de la concertation.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche.

L'implication des habitants à travers les différentes rencontres de concertation a permis de recueillir de nombreux avis et remarques. Ceux-ci pourront être pris en compte dans le cadre de la consultation des aménageurs et du dossier de réalisation, le projet n'étant pour l'heure pas assez détaillé pour y répondre.

Les avis exprimés ne remettent pas en cause le bien-fondé du projet et mettent en exergue le souhait d'un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie, de l'environnement.

Il convient alors d'arrêter le bilan de la concertation, préalablement à l'approbation du dossier de création modifié de la Zone d'Aménagement Concerté de Sainte-Barbe.